

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux Publics : les partenaires sociaux reconduisent l'Ordre des Tuteurs pour 3 ans

Paris, jeudi 23 janvier 2014 – Accueillir, former, intégrer les nouveaux collaborateurs... le tuteur est devenu un acteur essentiel dans le secteur des Travaux Publics. Près de 6500 tuteurs sont membres de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics mis en place par la profession en 1996. Ils étaient 2150 en 2007, ce qui représente une progression de 60% ! **Afin de maintenir cette dynamique, les partenaires sociaux viennent de signer un avenant à l'accord relatif à l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics, qui reconduit le dispositif pour 3 ans.**

Une entreprise de Travaux Publics peut demander l'adhésion de ses salariés à l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics, dès lors que ceux-ci ont suivi une formation et exercé la fonction de tuteur. Cette formation à l'exercice de la fonction tutorale, d'une durée de 4 jours, se déroule dans un centre de formation agréé par la profession, selon un référentiel de formation élaboré au niveau national. Ce stage permet au salarié d'apprendre comment bien accueillir, donner confiance et transmettre son savoir avec pédagogie et selon les publics qu'il est susceptible d'encadrer. Il doit ensuite exercer la fonction tutorale suite à ce stage de formation. Il reçoit alors un diplôme et une prime de 650 euros. Il peut aussi participer à des réunions régionales de tuteurs et échanger sur les bonnes pratiques.

Plus que jamais, le secteur des Travaux publics considère le tutorat comme un outil essentiel pour intégrer les jeunes sur le marché du travail. Rappelons que l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics a été créé par la profession pour reconnaître et valoriser l'exercice de la fonction tutorale en entreprise ; motiver les tuteurs pour qu'ils réussissent l'accueil, la formation et l'intégration des nouveaux entrants. Il est administré par un conseil composé des représentants des organisations professionnelles et des syndicats de salariés.

Le salarié admis au sein de l'Ordre des tuteurs reste membre de cet ordre pour autant qu'il exerce régulièrement la fonction de tuteur dans une entreprise de Travaux Publics.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntp.fr